

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le jeudi 17 septembre 2020 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Yves RULLIERE, Maire.

PRÉSENTS: BLACHIER Raphaël – BUSSET Christophe - CHATEGNIER Gilbert – FOREL Isabelle – GUIOT Daniel - LENOBLE Evelyne – MONTAGNE Catherine – MONTALAND Yves – PIATON Bertrand – REY Nathalie – RULLIERE Yves – SAMUEL Cyril - SEUX Denis

ABSENT EXCUSE : BALANDRAUD Didier (Pouvoir donné à SAMUEL Cyril) - FAURE Frédéric (Pouvoir donné à FOREL Isabelle)

Secrétaire de séance : CHATEGNIER Gilbert

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir : 2

Votants : 15

Le compte rendu de la réunion du 28 juillet 2020 est approuvé à L'UNANIMITÉ.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation de Gilbert CHATEGNIER comme secrétaire de séance

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**DÉCISION BUDGÉTAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 -
BUDGET COMMUNAL 2020**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'insuffisance de crédits en fonctionnement pour les écritures d'ordre budgétaires. Il convient alors de prendre une décision modificative :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Dépenses | Recettes |
| C/6811 chapitre 042 : + 271,01 | |
| chapitre 022 : - 271,01 | |
| TOTAL : 0 | TOTAL : 0 |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|--------------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Chapitre 020: | + 271,01 | C/28031 chapitre 040 : | + 271,00 |
| | | C/2802 chapitre 040 : | + 0,01 |
| TOTAL : | + 271,01 | TOTAL : | + 271,01 |

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2020 telle que détaillée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche utile à cet effet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

ENSEIGNEMENT - SUBVENTION CLASSE DE DÉCOUVERTE – OGEC DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE SAVAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la Directrice de l'école privée de Savas en date du 31 août 2020 concernant une subvention pour une classe de découverte.

Il s'agit d'un projet de classe de découverte du 26 avril 2021 au 30 avril 2021 à Darbres (Ardèche) et sollicite l'aide de la commune pour les élèves résidents à Savas.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS,

DÉCIDE d'attribuer à l'OGEC de l'école privée de Savas une aide financière de 11 euros par nuit et par élève résidant sur la commune de Savas pour la classe de découverte prévue du 26 avril 2021 au 30 avril 2021 à Darbres (Ardèche) soit 4 nuits et 19 élèves = 836 €.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DEMANDE D'AUDIT CONCERNANT L'INSTALLATION DE LA VIDÉO PROTECTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La vidéo protection s'inscrit dans le cadre des outils au service de la politique de sécurité et de prévention. Ses objectifs sont de prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens dans les secteurs de forte activité où la délinquance constatée est plus importante, d'augmenter le sentiment de sécurité et de sécuriser les bâtiments communaux et espaces publics, objets de nombreuses dégradations.

Ce système apporterait une aide à l'action de la gendarmerie d'abord en amont en dissuadant les actes délictueux et les incivilités et ensuite après constatation des faits comme moyen de preuve à apporter à l'enquête judiciaire.

Le dispositif de vidéo protection ne doit pas couvrir les bâtiments privés, filmer leur intérieurs même leur accès.

Le public est informé par la mise en place de panneaux ou d'affiches sur les lieux couverts par le dispositif.

